



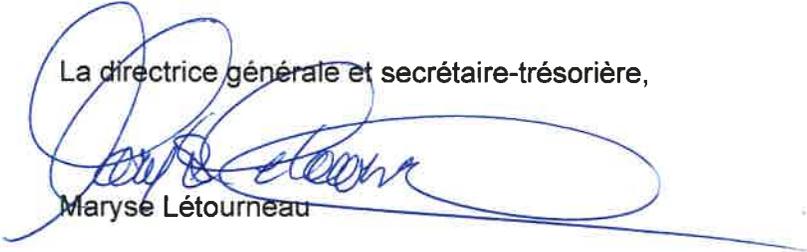
EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QU' :

En vertu de l'article 148.0.1 du *Code municipal du Québec*, le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie a établi, le 25 novembre 2020, le calendrier de ses séances ordinaires en 2021, lesquelles auront lieu au centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard, Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts, à 19 h 30 et aux jours suivants:

Lundi	18 janvier	Lundi	12 juillet
Lundi	8 février	Lundi	13 septembre
Lundi	8 mars	Mardi	12 octobre
Lundi	12 avril	Mercredi	24 novembre
Lundi	10 mai	Lundi	13 décembre
Lundi	14 juin		

DONNÉ À SAINTE-ANNE-DES-MONTS, CE TRENTIÈME JOUR DE NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT.

La directrice générale et secrétaire-trésorière,

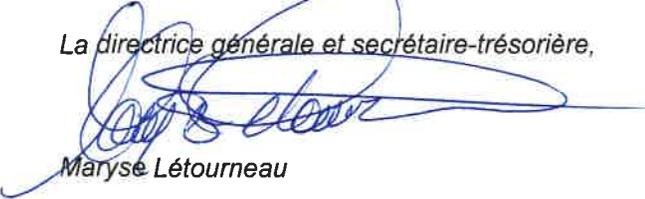

Maryse Létourneau

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Maryse Létourneau, résidant à Sainte-Anne-des-Monts, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus en l'affichant sur le site Internet de la MRC, le 1^{er} décembre 2020.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce trentième jour de novembre deux mille vingt.

La directrice générale et secrétaire-trésorière,


Maryse Létourneau